

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026140

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/07/2026

Objet : ATTRIBUTION D INDEMNITES POUR L EXERCICE DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET VICE
PRESIDENT

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 10/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=140 Attribution indemnité_s exercice fonctions pr_sident vice=pr_sident.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260706-2026140-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/07/2026

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	25
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du six juillet à quinze heures et trente minutes, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, MALRIC Line

Étaient représentés :

Étaient excusés : DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonnhy, CORTIJO Denise, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, SERVAT Jacques, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine, PAYEUR DEPARTEMENTAL

OBJET : **ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1424-27, L.1424-29, L. 1424-30 et L3123-16 ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2026 portant désignation de M. Gilbert Hébrard président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne ;

Conformément aux dispositions de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le président et les vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice de leur fonction.

10 JUL. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Le taux maximal est fixé par référence au barème prévu, en fonction de la population du département pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L 3123-16 du CGCT, dans la limite de 50 % pour le président et 25 % pour chacun des vice-présidents.

Le tableau ci-après récapitule les taux actuels d'indemnités applicables en fonction de la strate démographique du département :

Strate démographiques	Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers départementaux (en euros)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents de SDIS (taux maxi) (en euros)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des vice-présidents de SDIS (taux maxi) (en euros)
Moins de 250 000	1 644,21	822,11	411,05
De 250 000 à 500 000	2 055,26	1 027,63	513,82
De 500 000 à moins de 1 million	2 466,31	1 233,16	616,58
De 1 million à moins de 1,25 million	2 671,84	1 335,92	667,96
1,25 million et plus	2 877,37	1 438,69	719,34

ENTENDU le rapport Anne-Lise LEMAIRE, Membre Suppléant

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

DÉCIDENT d'octroyer :

- l'indemnité de fonction du président au taux de 50 % de celle d'un conseiller départemental,
- l'indemnité de fonction des vice-présidents au taux de 25 % de celle d'un conseiller départemental.

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées lors d'une revalorisation de l'indemnité brute mensuelle des conseillers départementaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-109 du 6 septembre 2021.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



70 JUL. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex